

Dans l'enfer de Paifve, travailleurs et internés imploront le fédéral

Un rapport du Conseil central de surveillance pénitentiaire, présenté ce mercredi, tire la sonnette d'alarme sur la situation de ces « oubliés » de la justice.

LAURENCE WAUTERS

Les internés sont considérés comme des malades mentaux et ils doivent faire l'objet d'un traitement spécifique : c'est en ces termes qu'en 2006, le gouvernement fédéral annonçait la création de centres de soins de psychiatrie légale, des « CPL », destinés aux personnes potentiellement dangereuses ayant commis un délit mais ne pouvant pas être considérées comme détenues puisqu'elles ont été déclarées irresponsables de leurs actes. Il a fallu des années pour voir sortir de terre le CPL de Gand puis plus récemment celui d'Anvers, et des établissements du genre sont prévus à Wavre, Alost et Paifve (250 lits), où ce dernier doit être construit non loin de la bâtisse actuelle, qui servira quant à elle à désengorger Lantin. Mais en attendant, les investissements se sont raréfiés au sein de l'établissement de défense sociale de Paifve, unique en Belgique puisqu'il ne relève que de la compétence du SPF Justice. Le personnel et le Conseil central de surveillance pénitentiaire (CCSP) prennent acte de la déclaration gouvernementale, qui qualifie de « première priorité » la construction des CPL dans le cadre du « Masterplan prisons » de Koen Geens, mais ils demandent au gouvernement de livrer au plus vite un calendrier – on leur avait parlé de 2022 pour Paifve, mais rien n'a encore été lancé.

Personnel insuffisant

En février dernier, un mouvement de grève avait été initié pour dénoncer l'ab-

454

c'est le nombre de places en centres de soins de psychiatrie légale, à Gand et Anvers

620

places doivent voir le jour à Alost, Wavre et Paifve, pour que les personnes relevant de la défense sociale ne soient plus sous un régime presque purement carcéral.

sence de soins à Paifve : le personnel soignant y est tellement rare que les 198 « patients » peuvent se retrouver sans la possibilité de voir le psychiatre trois jours durant, regrettaient les syndicats. « Quand il y en a un qui décompense ou qui commence à entendre des voix, sans qu'on ne puisse avoir l'aide du psy, le risque de passage à l'acte est important, et il peut être très violent », prévenaient alors les délégués CSC et CGSP. L'un d'eux, Jean-Paul Mathieu de la CSC, est désormais en arrêt de travail : « Je me suis fait agresser par un gamin de 27-28 ans, il est là depuis quatre ans et il n'a jamais reçu une seule visite, explique-t-il. J'étais dans sa cellule pour qu'il la nettoie, la veille ça s'était bien passé puis là, quand je lui ai dit que si ça n'al-

lait pas mieux il allait finir au cachot, il est devenu hypervolent... C'est le mot "cachot" qui aurait déclenché chez lui cette colère... Paifve, c'est le quart-monde. Les gens ici sont abandonnés à leur sort, et tout le monde s'en fiche. Avec mes collègues, on a calculé sur trois mois les entrées et les sorties des psys, et quand on fait le ratio entre leur présence et le nombre d'internés, vous savez à combien de minutes de psychiatrie ils ont droit chaque jour ? Deux ! Deux minutes pour des gens dont tout le monde s'accorde à dire qu'ils ont besoin de soins... Comment voulez-vous qu'ils aillent mieux un jour ? ». Ici, le taux d'absentéisme des agents est le plus élevé du pays, et tout le monde craque : « J'ai été 25 ans à l'armée, on a tiré sur un bâtiment que je tenais, et comparé à ce que je vis à Paifve, ce n'est rien. On est des gardiens de prison, pas des soignants ! Ici on arrive par mutation d'une autre prison, on n'a aucune formation spécifique et on se retrouve avec des situations épouvantables, avec des gens qui par exemple tapissent leur cellule avec leurs excréments... Des fois, j'ai du mal à ne pas vomir. Je n'y mettrais même pas mon chien. » Les visites de proches seraient rares – seuls 40 des 198 patients en recevraient – et les gardiens « font au-delà de leur maximum », explique Sarah Grandfils, membre du CCSP, qui présentait ce mercredi un rapport sur l'établissement. Entre ces personnes abandonnées, fragilisées, et leurs geôliers se tisse un lien différent – lors du décès d'un gardien, beaucoup d'internés de Paifve auraient pleuré – parce qu'ils sont dans le même bateau. Ici, on entre sans savoir quand on sortira, ni même si l'on va sortir : le plus ancien des patients y est pour des faits commis en 1979. Il avait alors 25 ans.

Environnement carcéral

« Les internés sont les oubliés en matière carcérale, regrette le Dr Daele, de la commission de surveillance de Paifve. Il n'y a que trois psychiatres à temps partiel, pour un total de 45 heures par semaine, et ils gèrent l'urgence. Il n'y a pas de directeur médical pour superviser les soins, et il n'y a qu'une infirmière pour la nuit (NDLR : elle assurerait Paifve et Lantin), il faut imaginer ce à quoi elle doit être confrontée... Ces prisonniers sont des patients, et pourtant l'environnement est sinistre et totalement carcéral ». En soirée, si l'infirmière n'est pas là, certains traitements, qui demandent qu'on relève les paramètres du patient, ne pourraient être administrés, dénoncent des gardiens. Les suicides n'y sont pas pour autant plus nombreux qu'en prison : s'il y en a eu un cette semaine, le précédent remontait à il y a un an et demi.

« L'internement est une mesure de sûreté destinée à protéger la société et à dispenser à la personne internée les soins requis par son état en vue de sa réinsertion dans la société, relevait l'Ordre national des médecins fin 2018. Priver de soins une personne internée, c'est aussi la priver de l'espoir d'une réinsertion. » Le CCSP rappelle que les conditions d'internement à Paifve ont fait l'objet de rapports du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains et dégradants, qui s'y est rendu en 1997, 2003, 2016 et 2017. Il souhaite également – et cela ne se trouve pas dans l'accord de gouvernement – que tout ce qui concerne la santé des personnes incarcérées, qu'il s'agisse de défense sociale ou de détention « classique », soit « enfin » confié au SPF santé.

#jecuisinelocal
durable et de saison



Du 3 au 18 octobre, découvrez 300 points de vente de produits locaux près de chez vous sur :

WWW.MAQUINZAINELocale.BE

Soyez acteur de votre consommation

Soyez l'artisan de votre alimentation

Privilégiez la proximité et la confiance

Consommez en protégeant l'environnement

COMMENT ?

En vous engageant d'un simple clic sur :

jecuisinelocal.be



 Apaq-W



Le CPL de Paifve (250 lits) doit être construit non loin de la bâtisse actuelle, qui servira quant à elle à désengorger Lantin. © BELGA